

Compte-rendu de la réunion
« Groupe Congrégation Ethique et Investissement »
7 novembre 2019 de 9h30 à 12h30

RENCONTRE AVEC LAURE PERRONIN

laure.peronnin@ethinvest.asso.fr

+ 33 (0) 9 71 27 99 32

Afin de profiter de la présence de Laure Perronin, nous modifions l'ordre du jour, pour aborder avec elle les questions sur lesquelles elle travaille actuellement avec le CA : les attentes des membres, leurs besoins, l'évaluation de ce qui est fait et proposé.

« Le conseil d'administration de l'Association a décidé de conduire une réflexion en vue de définir et d'ordonner, dans le cadre de son « objet social (*), les actions à conduire dans les 3 ans à venir. Ce travail passe par une première étape d'état des lieux de nos activités et se terminera par un débat sur des propositions qui seront présentées à l'assemblée générale du 28 Avril 2020. »

() Article 2 des statuts de l'Association : Objet*

Dans un esprit de service de l'intérêt général, l'association a pour objet d'être un lieu de formation et de réflexion favorisant l'élaboration d'une pensée ouverte sur l'éthique des placements financiers, la place de la personne humaine dans l'économie et son action sur le monde, à partir d'une approche chrétienne ouverte et fondée.

NOTRE ECHANGE

Certaines de nos congrégations sont membres d'Ethique et Investissement depuis 1983. Notre engagement est plus institutionnel (congrégation) que personnel (particulier). Par contre le fait de participer activement au groupe congrégation, atelier éthique, colloques, soirée-débat... est un choix personnel.

L'intérêt d'adhérer à Ethique et Investissement comme congrégation

- Soutenir le travail de l'association
- L'aider à poursuivre ses objectifs et réaliser sa mission
- Permettre de diffuser un message éthique
- La responsabilité de poursuivre l'intuition de départ (cf. objet ci-dessus) portée par la vie religieuse
- Du goût pour être « levain dans la pâte » plutôt que dans le « village gaulois/entre religieux »

L'intérêt de participer à l'un ou l'autre groupe/proposition de l'Association

- Lieu de parole et d'échange entre pairs : groupe congrégation
- Lieu de recherche et de réflexion avec d'autres : Ateliers Ethique
- Recherche d'informations et repères pour mieux exercer sa fonction d'économiste
- Lieu de formation qui donne des arguments et permet d'être en dialogue d'égal à égal avec les banquiers
- Aide pour avancer dans sa propre réflexion
- Possibilité d'être acteur et non consommateur : groupe congrégation – comité éthique NS50 – atelier

L'intérêt des outils et publications E&I

- Les sessions de formation pour les économistes sont très appréciées
- La « communication économique et financière » est utile
- Le site internet permet de retrouver les informations que l'on cherche

Que penser d'une action collective d'interpellation ou de plaider ?

- * Des sujets : La rémunération des dirigeants... Les ETF... La privatisation de la Française des Jeux...
- * Cela demanderait beaucoup de travail car il ne faut pas parler à la légère
- * Dans ce cas vérifier que l'on a les moyens d'assurer le suivi de l'interpellation

Engagement et droit de vote ?

- * Les congrégations investissent principalement dans des fonds
- * L'engagement actionnarial n'est pas évident : en a-t-on les moyens ?
- * Des économes sont membres de comités d'Ethique qui analysent les entreprises – *appréciations variées*

Quelques sujets à partir desquels l'Association pourrait donner des conseils, faire des recommandations

- * Investir dans des fonds ou en lignes directes ?
- * L'Ethique au service ou au dépend du rendement ?
- * Avis sur les fonds que l'on trouve sur le marché ?

INTERVENTION DE CEDRIC COUTURIER

Phideis Conseil

Les frais et commissions des placements financiers

Présentation des différents frais et des commissions

Echange et partage d'expérience

Quelques avis donnés en écho de la présentation des frais et commissions

1. Que penser des « produits maison » ?
 - * Veiller à une architecture ouverte : au moins 30 % hors produits maison
 - * Demander des comptes sur les frais et commissions : directs et indirects
2. Que penser des fonds dédiés ?
 - * Fonds agréé par l'AMF et accessibles à un nombre restreint de souscripteurs ayant un intérêt commun dans la gestion proposée
 - * Montant minimum de l'allocation d'un fonds dédié : 10 000 000 €
8 000 000 € pour un fonds actions
3. Quelle fiscalité ?
 - * Les congrégations ne sont pas imposables sur les plus-values
 - * Privilégier la capitalisation (C) sur la distribution – titres en direct (D)

Nous avons étudié le secteur : Laboratoire pharmaceutique et biotechnologies

BOIRON – NOVOZYME – ORION – ROCHE – STALLERGENES – VETOQUINOL - VIRBAC

Eclairage pour le Comité d'Ethique de Nouvelle Stratégie 50 – Sté Meeschaert

PROCHAINE REUNION LE 6 FEVRIER 2020 à 9h30
